Europol: adaptation des traitements de base, des allocations et des indemnités du personnel à partir de juillet 2002. Initiative Irlande

2004/0806(CNS) - 29/04/2004 - Acte final

OBJECTIF : adapter la grille des traitements de base du personnel d'EUROPOL.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil adaptant les traitements de base ainsi que les allocations et indemnités du personnel d'EUROPOL.

CONTENU : La décision du Conseil adoptée à l'unanimité sur initiative irlandaise, entend adapter la grille des salaires du personnel d'EUROPOL ainsi que les allocations et indemnités qui lui sont versées afin de tenir compte du réexamen du niveau des rémunérations des agents d'EUROPOL par le Conseil d'administration de cette institution.

La décision du 5 juin 2003 adaptant les rémunérations des fonctionnaires à partir du 01.07.2002 n'avait pas pu correctement tenir compte de l'évolution des rémunérations nettes des fonctionnaires français, ni d'une correction du coût de la vie aux Pays-Bas. Il est donc décidé d'augmenter de 0,9% le niveau des rémunérations du personnel d'EUROPOL pour la période comprise entre le 01.07.2001 et le 01.07.2002.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 30/04/2004.